

## ROCKPLUS KRAFT

### DESCRIPTION DU PRODUIT OU SYSTÈME

Panneau de laine de roche, mono densité, rigide, revêtu d'un pare-vapeur kraft polyéthylène, de dimensions (mm) : 1350 x 600.



### APPLICATION PRINCIPALE

ROCKPLUS KRAFT est utilisé pour l'isolation des combles aménagés entre chevrons et sous chevrons (voir Système Expert DELTAROCK + ROCKPLUS).

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

<b>Conductivité thermique en Lambda (W/m.K)</b>	0.033
<b>Masse volumique nominale (kg/m<sup>3</sup>)</b>	70
<b>Réaction au feu (Euroclasse)</b>	F aucune performance déterminée
<b>Tolérance d'épaisseur</b>	T3
<b>Stabilité dimensionnelle dans les conditions de température et d'humidité spécifiées</b>	DS(TH)
<b>Absorption d'eau à court terme par immersion partielle</b>	WS

### Performances thermiques

Ep. (mm)	Résistance thermique (m <sup>2</sup> .K/W)
40	1.2
50	1.5
60	1.8
75	2.25
80	2.4
85	2.55
100	3
105	3.15
120	3.6
125	3.75
140	4.2
160	4.8

## Performances en affaiblissement acoustique

Essai(s)	Rw (C ; Ctr) - dB	RA - dB	RA, tr - dB	Plus d'informations
AC11-26034806-3	71 (-7; -15)	64	56	ROCKPLUS KRAFT 100mm + Brique BGV Costo 200mm + ROCKFACADE 100mm + Bardage ROCKPANEL 8mm
30698/2	66 (-2 ; -8)	64	58	Parpaing creux 200mm + ROCKPLUS KRAFT 75mm

## Important

Document non contractuel fourni à titre indicatif. Les informations sont susceptibles d'être modifiées par ROCKWOOL, à tout moment et sans préavis.

## Constructions

### MUR PAR L'INTÉRIEUR

#### ISOLATION EN CONTRE-CLOISON SUR OSSATURE OU MAÇONNÉE

## Documentations



### ACERMI ROCKPLUS KRAFT

02/015/043



### DTA ISOLATION DES COMBLES AVEC LES PRODUITS ROCKWOOL

20/12-268



### FICHE ACCESSOIRE DIVERS



## FICHE PRODUIT ROCKPLUS KRAFT

Isolation en contre cloison sur ossature ou maçonnerie



## ISOLATION DES COMBLES AMÉNAGÉS

Système Expert, l'expertise du confort et de la performance



## LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

L'essentiel au quotidien



## TARIF PUBLIC BÂTIMENT 2013

# MISE EN OEUVRE D'UNE ISOLATION DE MURS SUR OSSATURE OU MAÇONNÉE

<b>Etape 1 - Approvisionnement du chantier</b>	Dans le cas d'une isolation par contre-cloison sur ossature ou maçonnerie, les colis d'isolants, les parements intérieurs, les ossatures et accessoires doivent être stockés conformément aux préconisations de chaque fabricant. Pour l'isolant, un stockage extérieur est possible dans la mesure du bon état de l'emballage de la palette. Les colis individuels doivent être stockés à l'intérieur du bâtiment. La pose de l'isolation en panneaux ne nécessite aucun outil particulier.
<b>Etape 2 - Préparation du chantier</b>	Dans tous les cas, les murs doivent être propres et sains, exempt de toute trace d'humidité. L'étanchéité à l'eau doit être réalisée par l'enduit extérieur ou intérieur même en cas d'isolation par l'extérieure sous bardage ou sous enduit. Dans le cas d'une contre-cloison sur ossature, le positionnement de celle-ci sera fonction du choix du mode constructif et de l'épaisseur d'isolant souhaitée. Le <b>DTU 25-41</b> préconise les dimensionnements des contre-cloisons avec ou sans fixation intermédiaire au support.
<b>Etape 3 - Choix du mode constructif</b>	
<b>Cas n.1 - Contre- cloisons constituées de montants simples ou doubles sans fixation intermédiaire u support</b>	Les montants doivent être dimensionnés en fonction de la hauteur de la contre-cloison et de leur mode de pose (simple ou double). Pour une contre-cloison de 2m50 de hauteur maximum, les montants doivent être insérés dans les rails bas et haut tous les 60cm soit en pose simple si montants M70/35 soit en pose double si montants M48/50.

	La réalisation de contre-cloison sans fixation intermédiaire permet d'améliorer les performances acoustique et thermique. Pour ce cas : L'isolant est inséré en simple couche entre les montants ou bien en double couche, l'une derrière les montants, l'autre entre les montants.
<b>Cas n.2 - Contre-cloisons constituées de montants simples ou doubles avec fixation intermédiaire au support</b>	Pour une contre-cloison de 6m de hauteur maximum, les montants M48/35 minimum doivent être posés tous les 60cm et fixés au mur support par des appuis métalliques distants verticalement de 1m50 maximum. Les appuis métalliques doivent être fixés en utilisant des fixations adaptées au type de mur. Pour ce cas : L'isolant est inséré en simple couche entre les montants ou bien en double couche, l'une derrière les montants, l'autre entre les montants.
<b>Cas n.3 - Contre-cloisons constituées de fourrures avec appuis intermédiaires clipsés</b>	Ce cas se limite pour la réalisation de contre-cloisons de 2 m70 de hauteur maximum en locaux résidentiels. Les fourrures doivent être clipsées dans des appuis intermédiaires constitués en général de deux ou trois pièces indissociables, (une entretoise à insérer dans une fourrure horizontale fixée sur le mur support ou une entretoise à fixer directement dans le mur, et un cavalier à insérer dans une fourrure verticale côté chaud, et fixé sur cette entretoise).
<b>Fixation des lisses hautes et basses</b>	Fixer les lisses basses et hautes sur le gros oeuvre sol et plafond à une distance du mur à doubler supérieure ou égale à l'épaisseur de l'isolant mis en oeuvre majorée de la lame d'air éventuelle selon le type mur. Les lisses doivent être alignées avec le plan des fourrures, du parement et de la tapée intérieure des menuiseries.
<b>Fixation des appuis intermédiaires</b>	Après implantation d'une fourrure horizontale à mi-hauteur du mur et à 1m35 du sol maximum, les entretoises doivent être insérées tous les 60cm maximum dans le sens horizontal, en tenant compte des points singuliers de la paroi.
<b>Fixation des fourrures verticales</b>	Avant ou après la pose de l'isolant, clipser les fourrures verticales dans les entretoises.
<b>Cas n.4 - Contre-cloisons maçonnées</b>	Selon le type de murs, un dispositif de maintien d'une lame d'air suffisante doit être fixé sur le mur à doubler. Pour tous les autres cas, la contre-cloison doit être montée à une distance égale à l'épaisseur d'isolant. La cloison ne doit pas être liée au mur à doubler et doit être au contact de l'isolant. La mise en oeuvre est dictée par le DTU 25-31 et les instructions du fabricant du parement intérieur.
<b>Etape 4 - Choix de l'isolant</b>	
<b>Etape 5 - Pose de l'isolant</b>	
<b>Cas n.1 - Contre-cloison sur ossature</b>	- Si l'ossature est adossée contre le mur, les panneaux d'isolants doivent être insérés verticalement entre les montants d'ossatures, l'épaisseur d'isolant en une ou plusieurs couches doit être inférieure ou égale à la profondeur des montants. De par leur format, 1350mm, la superposition de 2 panneaux ROCKWOOL suffit pour atteindre les hauteurs sous plafond standard 2700mm.

- Si l'ossature est montée à distance du mur par l'une des 3 techniques présentées dans l'étape 3, cette distance sera déterminée pour que l'épaisseur d'isolant placée entre le mur et les montants plus l'épaisseur d'isolant insérée entre les montants permette d'atteindre la résistance thermique souhaitée. Les résistances thermiques des couches isolantes s'additionnent.

Les panneaux de la première couche isolante doivent être insérés verticalement à l'arrière des montants et seront maintenus par ces derniers (cas n°1) ou saignés localement et embrochés dans les appuis ponctuels (cas n°2 et 3). Les panneaux de la seconde couche isolante doivent être insérés verticalement entre les montants. De par leur rigidité, les panneaux ROCKWOOL ne nécessitent aucune fixation. Certains types de murs nécessitent une lame d'air entre le mur et l'isolant, la rigidité des panneaux ROCKWOOL garantit le non foisonnement de l'isolant dans la lame d'air. Un dispositif de cale peut toutefois être mis en oeuvre sur le mur support. L'entraxe standard entre montants est de 600mm, il correspond à la largeur des panneaux isolants. Dans le cas d'entraxes de 400mm, les découpes doivent être réalisées proprement à la scie sur toute l'épaisseur du panneau, les chutes de 200mm doivent être conservées pour reconstituer une largeur de 400mm.

#### **Cas n.2 - Contre-cloison maçonnerie**

Les panneaux d'isolants peuvent être placés à l'avancement du montage De la contre-cloison intérieure ou bien au préalable en les fixant sur le mur support si celui-ci autorise une pose sans lame d'air. La fixation préalable peut être réalisée par chevillage à raison de 2 chevilles avec rondelle par panneau ou par collage au mortier adhésif à raison de 3 à 4 plots de 10cm de diamètre par panneau. Le maintien définitif des panneaux sera assuré par la contre cloison. La rigidité intrinsèque des panneaux participe aussi à cette tenue et garantit qu'aucun tassement ni festonnage ne réduira les performances de l'isolant dans le temps.

Si une lame d'air est revendiquée par le type de mur, alors il est préférable de changer pour une technique de contre-cloison sur ossature ou bien de fixer sur le mur des cales ou tasseaux permettant d'assurer la lame d'air de 2cm conformément aux préconisations du **DTU 20- 1**.

#### **Conseil ROCKWOOL**

Positionnement du pare-vapeur : en cas de simple couche, l'isolant peut être choisi revêtu d'un pare-vapeur ou bien non revêtu et complété par un pare-vapeur indépendant. Le pare-vapeur doit être intégré ou disposé sur la dernière couche intérieure ou bien sur la première dans la mesure du respect de la règle des 2/3 - 1/3.

Lorsque le mur périphérique donnant sur l'extérieur doit assurer la double fonction d'isolation thermique et d'isolation acoustique (absorption acoustique) pour la correction interne, il y a lieu de respecter la règle suivante : L'isolant absorbant acoustique mis en place derrière le parement perforé côté ambiance intérieure est posé devant le pare-vapeur intégré aux

	panneaux, ou indépendant et continu. L'isolant thermique posé derrière le pare-vapeur ou intégrant celui-ci doit être tel que sa résistance thermique soit 3 fois supérieure à celle de l'isolant absorbant.
<b>Etape 6 - Exécution des finitions et revêtements intérieurs</b>	Dans le cas des contre-cloisons sur ossature ou maçonnerie, les finitions possibles sont celles définies par le fabricant du parement intérieur (brique, carreau de plâtre, plaque de plâtre, lambris, panneau bois ou dérivés du bois,...). Les revêtements muraux doivent être posés conformément aux prescriptions de chaque fabricant et DTU ou cahiers CSTB respectifs.
<b>Etape 7 - Fin de chantier</b>	Les chutes d'isolants nus ou revêtus et les emballages devront être rapportés chez un distributeur assurant la collecte des déchets non dangereux inertes (pour l'isolant) et non dangereux non inertes (pour les emballages et les matériaux à base de plâtre), en déchèterie ou sur les plateformes de tris des déchets issus du bâtiment.
<b>Cas particulier des revêtements muraux en bois massif à l'intérieur d'un ERP (Etablissement Recevant du Public)</b>	Par dérogation aux dispositions de l'article AM3 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (arrêté du 25 juin 1980 modifié), les lambris en bois naturel sans traitement, s'ils sont en matériaux de catégorie M3, peuvent être posés sur tasseaux. Le vide créé entre ce lambris et le mur support doit être isolé par exemple en laine de roche.
<b>Conseil ROCKWOOL</b>	Panneaux rigides nus d'épaisseur inférieure ou égale à l'épaisseur des tasseaux support du lambris. ROCKSOL PRO, ROCKSOL EXPERT, DB ROCK, ROCKCALM, ALPHAROCK.